



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED IG.24/1



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

2 octobre 2019

Français

Original : anglais

21^{ème} réunion des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral
de la Méditerranée et à ses Protocoles

Naples (Italie), 2 – 5 décembre 2019

Points 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE / PAM
Athènes, 2019

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion

2. Questions organisationnelles

- 2.1 Règles de procédure
- 2.2 Élection du Bureau
- 2.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Organisation des travaux
- 2.5 Vérification des pouvoirs

3. Décisions thématiques

- 3.1 Projet de Décision : Comité de respect des obligations
- 3.2 Projet de Décision : Gouvernance
- 3.3 Projet de Décision : Mise en œuvre, suivi et évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016 – 2025 et Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée
- 3.4 Projet de Décision : Études d'évaluation
- 3.5 Projet de Décision : Cadre régional commun pour la Gestion intégrée des zones côtières
- 3.6 Projet de Décision : Identification et conservation des sites présentant un intérêt écologique particulier, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne
- 3.7 Projet de Décision : Stratégies et plans d'actions en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le Plan d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne (PAS BIO), la Stratégie pour la conservation du phoque moine et les plans d'action relatifs aux tortues marines, aux poissons cartilagineux et à la végétation marine; classification des différents types d'habitats marins benthiques de la région méditerranéenne et liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée
- 3.8 Projet de Décision : Feuille de route pour la désignation éventuelle de la zone de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre en vertu de l'Annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone
- 3.9 Projet de Décision : Normes et lignes directrices offshore méditerranéennes : (a) Normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage, (b) Normes et lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée
- 3.10 Projet de Décision : Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou à prévenir la pollution marine d'origine tellurique, et pour la mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone
- 3.11 Projet de Décision : Lignes directrices : Adopter une plage ; élimination progressive des sacs en plastique à usage unique ; mise à disposition d'installations de réception

portuaires et dépôt des déchets générés par les navires ; application de droits d'un montant raisonnable pour l'utilisation des installations de réception portuaires

- 3.12 Projet de Décision : Lignes directrices actualisées pour la réglementation du dépôt de récifs artificiels en mer
- 3.13 Projet de Décision : Développement d'un ensemble de mesures régionales visant à appuyer le développement d'entreprises vertes et circulaires et à renforcer la demande de produits plus durables

4. Programme de travail et budget 2020 - 2021

5. Session ministérielle

- 5.1 Ouverture de la session
- 5.2 Rapport sur les activités menées dans le cadre du PNUE / PAM depuis la 20^{ème} réunion des Parties contractantes (CdP 20)
- 5.3 Session d'examen interactif de la politique ministérielle : *Orientations stratégiques en vue de la préparation de la prochaine stratégie à mi-mandat du PNUE / PAM, tenant compte du contexte global du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Cadre pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique pour l'après 2020, le processus de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la mise en œuvre de l'Accord de Paris, de la mise en œuvre du cadre stratégique 2018-2030 de la Convention cadre des Nations Unies sur la lutte contre la désertification visant à la neutralité de la dégradation des terres, et des résolutions pertinentes de l'ANUE et des autres processus globaux pertinents*
- 5.4 Prix Istanbul pour les villes respectueuses de l'environnement 2018 - 2019
- 5.5 Déclaration ministérielle de Naples

6. Dates et lieux de la 22^{ème} réunion des Parties contractantes (CdP 22)

7. Questions diverses

8. Adoption du rapport

9. Clôture de la réunion